

Construction habitations travailleurs auxiliaires

lettre 61/391/200 du 15/1/1953

RUHENGRI

241.000.-



fact. n° 11	Don commande	10.11 dec 10.6.53.	FTR.	11.200.-	✓	
"	"	12. 15.6.53.		20.500.-	✓	31.700
"	"	13. 25.6.53	commande	8.890.-	✓	40.590
	Salaires - MOT	juin 3.7.		3.671.5	✓	44.261.5
	"	maçons juin 4.7.		2.358.	✓	46.618,5
10.7		Ciment 1900. 2 a 76		8.740.	✓	55.358.5 ✓
fact. 2/9	Com. 18. 4/8	2000 K o 44/85		8890.-	✓	64248.5 ✓
15 du 10.7.	commande 5000 chev			6500.	FTR. ✓	70748.5 ✓
"	20.000 briques	10.10. 1/8		10.000	"	80.748.5 TR
23.7	sol maçon.	juin 1/2		6788.		87236.5
3.8	sol "	juillet. 1/2		3063.		90299.5
4.8	"	travail juillet		1640.5.		91940,-
4/8	"	besoin		833 -		92773.-
17.8.	sol maçon	1/2 août		2144.		94917
18.8.	sol.	juillet. cuisine		950.5		95867.5
8.9	maçon	2 1/2 août		1.803.		97670.5
10.9	Commande	74 bords		13.000		110.670.5 TR ✓
11.9.	sol ouvrier	côté		3822		114.492.5
11.9	Commande	35				
	1280 K chev	FTR.		1280 ✓		115772.5.
28 ju. 10/10	maçon.			4467.50 ✓		120.240
32 10/10	MOT.			3482.50		123 672.50
	Chaux bou Pee		✓	2600 ✓		126.272.50.
	Touques			7.500 0		133.772.50
	Commissionage			5.000 0		
	lyth Ede. 11 du 10.6.			2000 ✓		135.772.50.
	rechef fait bou Pee	100 -		✓		140.772.50
						140 672.50.
ede 37.	28.10.	Chaux + lattes	✓	2500. FTR. ✓		143 172.50
57.	28.10	arbois ferre	✓	836,5		144 009 00
77	30/10	maçons	✓	6238		150 247 00
79	30/10	peurans	✓	3960		15.4 207 00
ede.		chaux grise		2600 ✓		156.807.00



TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse du PROTRA
destinataire USUMBURA

TEXT E

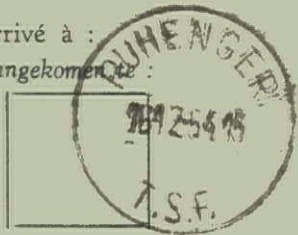
N° 3579/18 FIN RVT 61/383516 BE 51
PAS TRACE FOURNITURES ANNULONS ENGAGEMENTS
5025 FRANCS DEPENSES ENGAGES S'ELEVANT A
196685 FRANCS 50

TERRITOIRE

Indications non télégraphiées: Mr. le Comptable de Territoire
à RUHNGERI.-
=====

CONGO BELGE — BELGISCH-KONGO
 SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :



Heure :
 Ur :

NUMÉRO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
0281	Uvumbura	92/83	16/12	1105	

Indications de service
 taxées
 Betaalde dienstaanwij-
 zingen

Off

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Territoire Rubungen

Explication des abrévia-
 tions admises pour les in-
 dications de service ta-
 xées :

Verklaring van de afkor-
 tingen toegelaten voor de
 betaalde dienstaanwij-
 zingen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van
ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 Augustus 1940.)

*No 61/383516 objet BE 51 article 060.04.011.
 07 4 maisons auxiliaires, examiner votre fiche
 Gestion crédits relève engagements mon liquidés
 primo 3/11/53 chaux 2800 francs secundo 1/12/53
 couleur 1500 francs tertio 1/12/53 poudre noire
 600 francs Quarto 1/12/53 brosse 225 francs
 10/10/53 supplément commande 36 du 1/10/53
 190 francs - stop si fournitures effectuées relainez
 factures à me transmettre avant quingzinquatu
 décembre si fournitures pas effectuées annulez
 engagement et me tenez au courant stop insiste
 importance BE 51 se clôturant 31/12 = PROTRA*

			report	128.272,5
28.10		Commanche 32		
		lola + chaux	2.500	130.772,5
10.57	28.10	M01 - attraction freemie	826,5	131.609 -
77.	20.10	Lol. Oct. lacom	5.238.-	137.847
79	20/10	Lol. Oct. journal	3.950	141.807
2/11		Comde champagne laco.	2.600 ✓ <u>pas fourni</u>	144.407
		Commanche 43 15.000 bagues.	7.500	151.907
		Commanche 43 Bressfort.	7.500	
		Commanche 43 Bressfort.	7.500	153.407
89	28/10	tel. bureau buterushwa	2525	155.932
11	1/11/3	Salari horaire HOT	4108,50	160.040,5
13	1/11/3	Salari horaire maison	5996,50	166.037.-
✓	1/11/3	Commanche 1 Coulon + heorhe	1500 ✓	167.537.-
✓	1/11/3	Commanche 2 prouille bouie	600 ✓	168.137.-
✓	1/11/3	Commanche 3 brossé coulons	225 ✓	168.362
	1/11/3	Commanche 4 Cressant	2400	170.762
	6/11	Commanche Cressant chaux.	7850	178.612
	18/11	Commanche vitres	894	179.506 -
	18/11	Commanche dignes	4000	183.506 -
	24/11	Commanche 13	600	184.106.
	24/11	Commanche 15	6.600	190.700.
	2/12	Salari de	2947,5	194.653,5
	30/12	"	7057.-	201.710,5

Commanche Credit
 0.000 francs.
 Total. 201.710,5

29 DEC. 1953

ETIRU

RUHENGERRI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4304

B. C. B. COST 958
B. C. B. USA 960
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 30/11/53

M B.O.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
9/11	Fourniture de 1050 kilogrammes	5.00	5250 -
6/11	2000 kg charbon grillé	1.3	2600 - ✓
			<u>7850 -</u>

Certifié sincère et véritable et arrivé à la somme de:

sept mille huit cent cinquante francs

Pour réception conforme

ORDONNANCE DE
TM 2014 * - 2 JAN 1954
 PAIEMENT

POUR RÉCEPTION CONFORME
RUHENGERRI, le 15/10/53

Signature

Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 060/04/0.11/07 BE 51 et inscription à la liste Mod. 1 Ter.

RUHENGERRI, le 6/11/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

Signature

TRIPPLICATA

Fina

FACTURE.

NOM: CHR. VANPEE, colon

Ruhengeri, le 13/10/1953.

A. T. Ruhengeri

6 NOV. 1953

Le Gouvernement du Ruande URundi
doit à Monsieur CHR. VANPEE
pour livraison de DEUX TONNES de chaux
à raison de 1,25 Frs le kilo rendu
la somme de 2.500,--Frs.
Suivant bon de commande

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de
DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS.

TRIPPLICATA

signature

pour réception

[Signature]

[Signature]

ORDONNANCE DE
TM 1503 * 12 NOV 1953
PAIEMENT

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 060/07 P.O. 011/07 P.Y.E. 51
et inscription à la fiche Mod. 1 Ter.
RUHENGÉ, le
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

TM

FACTURE N° A11803

Mp *Government de R.U*
Bo. Ruhengeri doit à

D H A N A N I

B.P. Kisenyi — B.P. 82 Goma
 B.C.B. Goma 179 — B.B.A. Goma 456

B.P. 15, Ruhengeri, le *22/11*

35/3/FINE
24/10

Quantité	Description des marchandises	Prix	Montant
<i>1</i>	<i>PAK d'chaux 2000 kg</i> <i>2000 kg</i>	<i>20</i>	<i>100</i>
<i>15</i>	<i>kg d'chaux @ 20</i> <i>2000 kg</i>	<i>20</i>	<i>300</i>
<i>5</i>	<i>kg d'chaux @ 20</i> <i>2000 kg</i>	<i>20</i>	<i>100</i>
<i>5</i>	<i>kg d'chaux @ 20</i> <i>2000 kg</i>	<i>20</i>	<i>100</i>
			<u><i>600</i></u>

POUR RECEPTION CONFORME
 RUHENGERI le *24/12/53*
Zhoomboboy

600

Vu pour approbation, vérification et
 imputation à Art. *60/04* le *24/12/53* BEN
 et inscription à la fiche Mod. I Ter.
 RUHENGERI, le *24/12/53*
 Le Sous-Gestionnaire des Crédits.
90

Fim

16 NOV. 1953

ETIRU

RUHENGERI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4166

- B. C. B. COST 958
- B. C. B. USA. 960
- B. C. B. GOMA 52

AT. Ruhengeri

Ruhengeri, le 31/10/53

M

Gouvernement du R.U

Nummbera

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
25/10	25 lattes 4.5 x 0.05 x 9.05		1200 -
	7 bonbons chacun 150		1.300 -
			<u>2.500 -</u>

*Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de*

deux mille cinq cent francs

TRIPLICATION

POUR RÉCEPTION CONFORME
RUHENGERI, le 2 NOV 1953

[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 360/04/2.0/011/07/BE
et inscription à la fiche Mod. I Ter.

RUHENGERI, le 28.10.53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits

[Signature]

ORDONNANCE DE
TM 1555 * 21 NOV. 1953
PAIEMENT

E.G.E.A.C.
Entreprises Générales d'ameublement
& Constructions
Gérant R.SECCHIA.

Usumbura le 24 décembre 1953.-

FACTURE NO ~~xx~~ 344 xx

Le Gouvernement du Ruanda Urundi doit

fourniture de

100 plaques d'éternit de 1 x 1 m rendu Ruhengeri

à 66 frs la plaque

6.600.-

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE
SIX CENTS FRANCS

26/12/53
[Signature]

[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
émission à l'art. 060/04/001/07 BERN
et inscription à la carte N° 11 Ter.
RUHENGÉ le 24/12/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits,

[Signature]

A

SERVICE DE MARCHANDISES
RESIDENCE OF 407 N.W.
PARISH OF THE MAGNET

8600

quatre mille six cents

~~Monsieur le Procureur~~
Monsieur le Conseiller juridique du Grand Juri

S U B V E N U

pour liquidation des factures reçues des fournisseurs

Nom du fournisseur	RECETTES		Montant	liquidation
	No	Date		
Secchia- Egeac usa.	244	24/12/53	6.600	REST Octob/04/ 01/07

26/12
subscrip. le 1953
no comptable 931
SINGLES No

[Signature]

Comptabilité des dépenses engagées

Récapitulation trimestrielle au *31/12/53* 195

Budget des dépenses extraordinaires - Loi de 195 (1)

3773-Pour obtenir ce modèle rappelez le no M-7.

Articles et litteras	Indication des travaux	Délégations accordées	Dépenses engagées (3)
<i>BE 27</i> <i>060/04</i> <i>011/07</i>	<i>Construction bloc</i> <i>4 habitations pour</i> <i>aux locaux a-</i> <i>CEC Recherche</i>	<i>241.000.</i> <i>Annul.</i> <i>5.025.</i>	<i>201 710,5.</i> <i>196.685,50</i>

A *Recherche*, le *31/12* 195

(2) Le Sous-gestionnaire de crédits,

90 Recherche CT 937

(1) Un relevé à fournir par loi budgétaire.
 (2) Signature, grade ou qualité.
 (3) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par travail et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Comptabilité des dépenses engagées

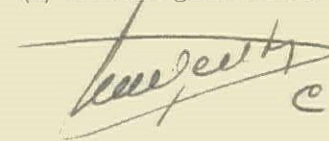
Récapitulation trimestrielle au *31 12. 1953* 195.....

Budget des dépenses extraordinaires - Loi de 195..... (1)

3773-Pour obtenir ce modèle rappelez le no M-7.

Articles et litteras	Indication des travaux	Délégations accordées	Dépenses engagées (3)
<i>BPO 13</i> <i>art</i> <i>017/22</i>	<i>élargissement de la route Kerekeri Kerekeri - Salavie HOI.</i>	<i>950.000.</i>	<i>875.067</i>

A. *Kerekeri*, le *31* / *12* 1953
(2) Le Sous-gestionnaire de crédits,

do  *CT. 937*

(1) Un relevé à fournir par loi budgétaire.

(2) Signature, grade ou qualité.

(3) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par travail et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Comptabilité des dépenses engagées

Budget <u>BPO</u>	195 <u>3</u>	lettre 61/3005 du	Montant de la délégation initiale reçue	Frs <u>200.000</u>
Article <u>017</u>	Littéra <u>22</u> sous-littéra	<u>23.9.52</u>	(1)	"
Dénomination du travail <u>élargissement route</u>		Délégation au <u>14.1.53</u>		"
Compte courant ou compte transitoire <u>Rue de Kiseeyi - MOI</u>		lettre 61/157		" <u>+ 200.000</u>
Document par lequel la délégation a été accordée.		Délégation au <u>28.4.53</u>		" <u>400.000.</u>
		lettre 62/139928/		" <u>+ 300.000</u>
		Délégation au <u>30.8.53.</u>		" <u>700.000</u>
		lett 62/2707 du 19.8		" <u>+ 250.000</u>
		Délégation au		" <u>950.000.</u>

N° d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succincts des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
					660.923.-	
		acc 20/8/53				
		pechif sal août		55.946	604.977.-	
		sal août	55.917		660.894	
7	3/10	sal. septembre	48.740		709.634	
112	31/10	sal octobre	54.055		763.689	
17	4/12/53	Sal. novembre	53.683		817.372	
	16.11.53	Loumaise bois				
		Coffre felelele	3.288		820.660	
	31/12./53	Sal. décembre 53	54.407		875.067.-	
		A reporter.				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice
Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. Il ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
 - a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émerge directement au budget extraordinaire.
 - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
 - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
 - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
 - e) de l'approbation des factures reçues des services.
 - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

A

MINISTRE DU RUANDA RWANDA
RESIDENCE DU ROYAL
TERRITOIRES DE KINYINYI

n° 3557 / 1953

Paroisse

Monsieur l'ordonnateur principal du Rwanda Royal
Monsieur le conseiller juridique du Rwanda Royal

à l'attention de

pour liquidation des factures reprises ci-dessous :

Nom du fournisseur	Facture		montant	imputation
	No	date		
ETIRU	4246	20/11/53	3 288 -	BPO 53 Art 017/22

Kinyinyi le 18/12/53
le Comptable
MINISTRE DU

ETIRU

RUHENGERI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4346

B. C. B. COST 958
B. C. B. USA 960
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 30/11/53

M B.O.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
16/11	Fourniture 1,934 m bis		
26/11	" 0,200 m		
	1,134 m bis	2900	3288 -

Coché au mieux et ventable et écrits à la somme de:

trois mille deux cent quatre vingt huit francs

Par réception conforme

POUR RÉCEPTION CONFORME
RUHENGERI le 26/11/53

[Signature]

Vu pour
officiel BPO 13
16/11/53
Mont des Crédits.

[Signature]

Ĝ/R TERRITOIRE DE RUHENGARI
Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n° 61/391/200

Antwoord op nr

du 15 janvier 19 53
van

..... ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Habitations pour travail-
leurs auxiliaires.-

A

Ruhengeri, le 28 janvier 1953
den

de Wintgen

N° 219 /T.P.2

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda - Urundi
à

U S U M B U R A .-

(Sous le couvert de Monsieur le
Résident du Ruanda à K I G A L I .-)

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
le croquis demandé par votre lettre reprise
en marge.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN.-

+

A. Ky.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Territoire du

RUANDA - URUNDI

Gebied

Usumbura, le 15 janvier 1953.-
den

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

23/1/53
le 23/1/53
61/ 397 1200
TRANSMIS COPIE pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
Usumbura, le 15 janvier 1953.-
Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
L'Ingénieur Provincial Chef du Service
des Travaux Publics,
36/ J. VAN VLAENDEREN.,

B.E. 51 art. 060.04.OII
Construction habitations
pour travailleurs auxiliaires.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

RUHENGURI

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un
bloc de 4 habitations pour travailleurs auxiliaires
du Gouvernement sont à construire par vos soins au Chef-lieu de vo-
tre Territoire.-

Ces habitations sont à construire suivant
le plan T.P. n° 129 dont un exemplaire, ainsi que le devis-mé-
tré, sont joints à la présente.-

A cet effet un crédit de 241.000 francs
vous sera subdélégué par le Gestionnaire des Crédits T.P.-

Je vous prie de noter que, le total des
subdélégations faites pour l'ensemble du programme atteignat la
limite du crédit accordé, aucun dépassement ne sera autorisé.-

Vous voudrez bien me faire parvenir sous
le couvert de Monsieur le Résident un croquis m'indiquant l'empla-
cement que vous proposez pour la construction. Le travail pourra
débuter dès que je vous aurai marqué mon accord sur cet emplacement.

Les caractéristiques de la construction en-
visagée sont les suivantes :

- ✓ 1°) Fondations en maçonnerie de moellons hourdés au mortier de ci-
ment.
- ✓ 2°) la maçonnerie d'élévation (briques ou moellons, au choix) sera
exécutée au mortier de chaux.
- ✓ 3°) La composition du mélange pour béton armé sera de 400 Kgs. de
ciment pour 420 litres de sable et 840 litres de pierrailles.
- ✓ 4°) les pavements seront réalisés comme suit :
briques posées à plat sur un lit de sable et rejointoyées en-
suite au mortier de ciment.
- 5°) le plafond des 2 pièces d'habitation sera composé de nattes
clouées sur gitage, les raccords étant dissimulés par un couvre
joints; le W-C sera couvert d'une plaque en éternit de 0,90 x
1,00 m.
- 6°) toiture en tuiles romaines posées sur charpente en eucalyptus
et lattes.
- 7°) Il n'est prévu aucun enduit au mortier de ciment sauf pour les
murs intérieurs de la douche et du W.C.

... /// ...

- 8°) Extérieurement les moellons seront rejointoyés au mortier de ciment; le reste de la maçonnerie d'élévation sera chaulé.
- 9°) les dessins des clautras peuvent être obtenus par évidements réguliers dans la maçonnerie.
- 10°) Peinture à l'huile est badigeonnage en deux couches.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics à qui vous ferez parvenir mensuellement un rapport sur l'avancement des travaux.-

Le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
A. CLAEYS BOUDART.,

Alcaumont y

DEVIS ESTIMATIF D'UN BLOC DE 4 HABITATIONS POUR QUILLIMISS

INDIGÈNES - TYPE 129

(N.B. le plan 129/bis est établi pour 1 bloc de 2 habitations seulement)

	Unité	quantité	Prix unitaire	total
1. Préparation du terrain	Estim.	-	-	1.000,-
2. Terrassements (déblais)	m ³	19	27,-	513,-
(remblais)	m ³	10,-	27,-	270,-
3. Maçonneries des fondations en moellons	m ³	28,-	300,-	8.400,-
4. Maçonnerie d'élévation, au mortier de chaux				
a) en moellons	m ³	42,-	750,-	30.100,-
b) en briques	m ³	40,-	750,-	30.000,-
5. Béton armé pour linteaux, lavoir siège à la turque	m ³	1,50	3.500,-	6.650,-
6. Couverture toiture en tui- les romaines sur charpente eucalyptus X	m ²	178	250,-	44.500,-
7. Pavement et plinthes de 0,10 a. en ciment lissé	m ²	110	150,-	17.250,-
8. plafonds X				
a) nattes avec couvre-joints	m ²	60	120,-	8.200,-
b) stérnit pour douches	m ²	5	100,-	500,-
9. Enduits intérieurs	m ²	40	40	1.600,-
10. Rejointoyage des moellons apparents	m ²	100	10	1.000,-
11. Menuiserie				
a) chassis avec métal déployé	m ²	5	50	250,-
b) portes	m ²	15	80	1.200,-
12. Peinture à l'huile en couches	m ²	40,-	40	1.600,-
13. Badigeon au lait de chaux teinté	m ²	400	10	4.000,-
14. Fosses arables	P.	1	10.000,-	10.000,-
Total frs.				148.655,-

+ quote-part transport selon localité où la construction sera érigée.

229 100

**MENUISERIE CENTRALE
KABGAYI**

Facture

N° 5276

Kabgayi, le 9 - 9 - 53

M

Monsieur Wintjens Budget B.O.
RUHENGRI

Dt

DATE	MARCHANDISES	Prix unitaire	TOTAL
17-7	8 Portes avec serrures	1000,-	8000, --
	8 Fenetres 80 x 80 cm	650,-	5200, --

			13200, --
<p>Certifié sincere et veritable et arrêté a la somme de treize milles-deux cents Francs 00 Cts.</p> <p>FRÈRE GRATIEN</p> <p><i>F. Gratien</i></p> <p>RECEVU CONFORMÉ</p> <p>RUHENGRI</p> <p><i>[Signature]</i></p>			

Impôt
et
10.6.53.
Le Directeur-Général des Crédits.

060/04/011/07 12571

Ruhengeri, le 11/9/53

FACTURE N° 14

Le Gouvernement du Ruanda
à Ruhengeri

DOIT

à Monsieur LOUIS KANYAMUGENGE à Ruhengeri

Pour fourniture de 1280 K chaux grise à 1 f.

= 1.280 fr

Certifie sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT FRANCS.

Ruhengeri, le 11/9/53.

Kanyamugenge

06/04/04/07 13533
11.9.53

[Faint stamp or signature]

TERritoire du Ruanda Urundi
RESIDENCE DU RUFINA
PERIPHERIE DE GILLESVILLE

no 2484/PTM.IV.

transmis à

Monsieur l'ordonnateur trésorier du Ruanda Urundi
~~Monsieur le Conseiller Juridique du Ruanda Urundi~~

à USUKURU

pour liquidation les factures reprises ci-dessous:

Nom du fournisseur	Facture		Montant	Imputation
	No	date		
<i>Repa bagues meulera</i>	<i>155</i>	<i>Jan</i>	<i>23.000.</i>	<i>B E 51 art 060/04/01/07</i>

subscrit le *11. 9* 1953
le Comptable 931
SIMPONZI N.

G/R

F A C T U R E I55.-

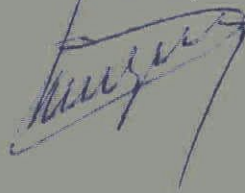
Le Gouvernement du Ruanda-Urundi à Usumbura
Doit à la Régie Briques Mulera à Ruhengeri pour vente et livraison
de ce qui suit:

20.000 briques à 500 0/00	10.000	-
6.500 tuiles à 2	13.000	-
Suivant bons de commande n ^{os} 20 du 5/8/53 et 34 du 10/9/53	23.000	-
Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de: VINGT TROIS MILLE FRANCS.-		
Le Comptable Régie,- D. NEVEJANS.-		

POUR RECEPTION.-

L'AGENT TERRITORIAL,-

WINTGENS, N.-



ebolav/11/02 1953
5/8 et 10/9



Facture

N: 1/53²

M. Gouvernement R. U

Doit

~~CAC~~ B.O.
Ruhengeri 29 JUIL. 1953

à Pour livraison du suivant payable

le 19

TRIPPLICATA

MOIS DATE

FRANCS C^{MS}

7 1 2

numéros BO

0445 8890 -

huit mille huit cent quarante

Annuaire

ORDONNANCE DE

TM 0964 * 23 JUIL 1953

PAIEMENT

Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 060/04/011/B. G. E. S. B et inscription à la fiche Mod. I Ter.

RUHENGRI, le 25.6.53

Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

90

[Signature]

POUR RÉCEPTION
RUHENGRI, le 25.6.53

[Signature]

clouer

REPUBLIQUE DE GUINEE
RESIDENCE DE L'ONCIE
BUREAU DE TRAVAIL

416 / 1953

Présenté à

Monsieur l'ordonnateur Trésorier du Pouvoir Central
~~Ministre de l'Économie et des Finances du Pouvoir Central~~

à Monsieur le

pour liquidation les factures relatives ci-dessous:

Nom du fournisseur	Facture		Montant	Imputation
	No	Date		
ETIRU	4166	31/10/53	2.500	18E 17 N° 060/04/011/07

Date: 18 / 11 1953

Le Comptable 931
RÉPUBLIQUE DE GUINEE

OBJET :

Maisons pour travailleurs
auxiliaires.

B.E. 51. Art. 060-04-011.-

FIN. 4
le 19 Mars
N° 61,2805

TRANSMIS COPIE pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-
- Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.-

Usumbura, le 28 Août 1953.-

Le Chef du Service des Travaux Publics
du Ruanda-Urundi, ff.,

sé/: F. BULTOT.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

RUHENGURI.-

Subsidiairement à ma lettre de subdélégation
n° 61/201 du 15 janvier 1953, le crédit B.E. 51 - 060-04-011 ayant
été scindé par localités, il y a lieu d'imputer vos dépenses
comme suit :

B.E. 51-060-04-011-01.	4	maisons pour travailleurs auxiliaires	à MUBANZA.-
" " " " -02.	4	" " "	" à RUYIGI.-
" " " " -03.	4	" " "	" " KIBUNGU.-
" " " " -04.	4	" " "	" " BUKURI.-
" " " " -05.	4	" " "	" " MURAMVYA.-
" " " " -06.	2	" " "	" " RUTANA.-
" " " " -07.	4	" " "	" " RUHENGURI.-
" " " " -08.	4	" " "	" " SHANGUGU.-
" " " " -09.	2	" " "	" " BIUMBA.-

Le Chef du Service des Travaux
Publics du Ruanda-Urundi, ff.,
F. BULTOT.,

Bultot

S.M./

Ruhengeri, le

6/8

1953

TERRITOIRES DU RWANDA-URUNDI
TERRITOIRES DU RWANDERI

N° 2015 / FIN.

O B J E T

Liquidation factures.-

A Monsieur l'Ordonnateur-Délégué
à
USUNBURA

Monsieur l'Ordonnateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en 4 exemplaires pour liquidation, les factures:

Fournisseur	N° de la facture	Date de la facture	Montant de la facture	Article du Budget
ETIRU	3449 bis	21.7.53	6 500	BE 57
:	:	:	:	060/04/011
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 951

Handwritten signature

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 1900 / FIN.

O B J E T

Liquidation factures.-

A Monsieur l'Ordonnateur-Délégué
à
U S U M B U R A

Monsieur l'Ordonnateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en 4 exemplaires pour liquidation, les factures:

Fournisseur	N° de la facture	Date de la facture	Montant de la facture	Article du Budget
<i>Isoband</i>	<i>16.7.53</i>	<i>2.240</i>		<i>BE 51</i>
<i>bin hand</i>				<i>BA 060/04</i>
				<i>00/07</i>

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 931

[Signature]

**MENUISERIE CENTRALE
KABGAYI**

Facture

N° 5174

Kabgayi, le 29 Juin 1953

M

~~C. A. G.~~

Gouvernement. 07. JUIN 1953

RUHENGERI

Dt

DATE	MARCHANDISES	Prix unitaire	TOTAL
29-6-53	fourni bois d'après bon de Commande N° 12 du 15-6-53		
	200 Lattes 4m x 0,05 x 0,05		10000, --
	40 courreurs 3m x 0,15 x 0,08		3500, --
	20 planches de rives 4mx0,20x0,025		2500, --
	35 Chevrone de 3,50m x 0,07 x 0,07)		4500, --
	35 Lattes de 3,50m x 0,07 x 0,03)		
			20500, 22

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Vingt-milles-cinq-cents francs 00 Cts.

F. Quatité

~~POUR ACCORD~~

F. Quatité

TRIPLE DATA

POUR RÉCEPTION CONFORME
RUHENGERI, le 30.6.53

Quatité

Vu pour approbation
imputation à F-060/0401 E 57
et inscription
RUHENGERI le 15.6.53

90

Quatité

ORDONNANCE DE
TM 0967 * 23 JUIL 1953
PAIEMENT

HT Buhengeri
FACTURE N° 1

REGIE BRIQUES MULERA
RUHENCERI

2 DEC 1953

1953
Inspecteur du

Le 23/11/1953

Gouvernement du R.U à Usumbura
DOIT

15.000 briques à 500	:	7.500,-	:
20 voyages de pierre, sable:	:		:
et eau à 75	:	1.500,-	:
Syt.b.d.c n°	:		:
déclaré sincère et méritoire	:	9.000,-	:
ble et arrêté à la somme	:		:
de neuf mille francs	:		:

RECEVU
TRIMINGATA
 Le comptable Régie
 D. NEVEJANS

Pour réception
Agent Territorial
WINTGENS N.

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 000/04/01/0 F. BEP

et inscription à la fiche n.
RUHENCERI le 4.11.53
Le Subordonné

G/R

TERRITOIRE DU **RUANDA-URUNDI**
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUMENGERI.-

N° *2434* /FIN.-TRANSMIS à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier pour liquidation la facture sans n° du I.9.1953 de la
Régie Briques Mulera.-
2.000 Kgs ciment à 4.445 frs la **tonne** soit 8.890 francs -
Imputation B.E. 5I art. 060/04/OII/07.-

Ruhengeri, le 2 septembre 1953.-

LE COMPTABLE TERRITORIAL,-

WINTGENS, N.-



A

TERritoire du Ruanda Urundi
RESIDENCE DU RuANDA
TERritoire du Ruanda Urundi

No 2245 /FIN. IV.

transmis à

Monsieur l'ordonnateur Trésorier du Ruanda Urundi
Monsieur le conseiller juridique du Ruanda Urundi

à l'effet de

pour liquidation les factures régularisées ci-dessous :

Nom du fournisseur	Facture		Montant	Imputation
	No	Date		
<i>Provi Miqua</i>	<i>1</i>	<i>23/11/53</i>	<i>9000</i>	<i>BE 51 A 060/04/011/07</i>

23/11.

Rue des rizières

Le Comptable 931

FIN. IV. N.

[Signature]

1953

FACTURE

N° 1

REGIE BRIQUES MULERA :
à RUHENGERI :

Le 23/11/1953

Gouvernement du R.U à Usumbura
DOIT

15.000 briques à 500	: 7.500,-	:
20 voyages de pierre, sable et eau à 75	: 1.500,-	:
<i>svt. b. d. c n°</i> du	-----	:
déclaré sincère et vérita-	: 9.000,-	:
ble et arrêté à la somme	:	:
de neuf mille francs.	:	:

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°
Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 342/67L8

Antwoord op het n°

du 29.9.53 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Constructions habitations
pour agents auxiliaires.

Ruhengeri , le 9 octobre 1953
de

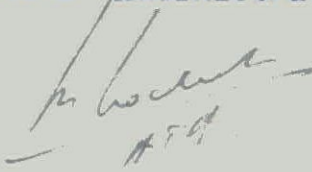
N° 2848 /FIN . IV.

Monsieur le Chef de Service
des Finances du Ruanda Urundi,
à USUMBURA.

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre reprise en marge,
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à ce jour
nous avons engagés la somme de 140.772,50 francs
à charge de l' article 060/04/OLL/07 du Budget
extraordinaire 1951.

Visa de l' Administrateur.



Le Comptable de Territoire,

WINTGENS N.



29/9/53 FIN. 4

TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI
SERVICE PROVINCIAL DES FINANCES

le 6-10-53
M. Wintgens

No 342/6718

Usumbura , le 29 septembre 1953

B E 1951
Construction habitations
pour Agents Auxil.

à Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

Ruhengeri

NO 342.15

Monsieur l'Administrateur de Territoire ;

L'article 060/04/011 du budget extraordinaire
1951 , a été subdivisé par travail :

- 02/51/060/04/011/01 - Bubanza
- 02 - Ruyigi
- 03 - Kibungu
- 04 - Bururi
- 05 - Muramvya
- 06 - Rutana
- 07 - Ruhengeri
- 08 - Shangugu
- 09 - Byumba

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire
connaître , par retour , les dépenses que vous auriez effectuées à
charge de ces différents articles .

Le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi
R.DELESTRAIT ,

[Signature]

ETIRU

RUHENGERI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4358

B. C. B. COST 958
B. C. B. USA 960
C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 19/12/53

M. B.C.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
14/12	Fourniture de 500 K de ciment	4.80	2.400 -
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:			
deux mille quatre cents francs -			
Pour réception conforme			

TRIPPLICATA

POUR RÉCEPTION CONFORMÉ
RUHENGERI, le 19/12/53

[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
imputation à l'art. 060/09/015/07/135/1
et à l'ann. en à la Lett. Mod. I Ter.
RUHENGERI, le 1/12/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

[Signature]

**ORDONNANCE DE
TM 1014 * - 2 JAN 1954
PAIEMENT**

A. SAELENS

COLONIAL TOOL & EQUIPMENT TRADING AGENCY

"COTETRA"

COSTERMANSVILLE

GOMA
Costermansville, le 12.11.53.

FACTURE No 793

Colonie - Territoire Rubengera (B.O.)

Doit

Pour vente et livraison des marchandises ci-dessous détaillées, payables au comptant et expédiées à vos risques et périls par

Imp. Eclair du Kivu

QUANTITES	SPECIFICATION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
48	vites 19,5 x 25 = 2,34 m ²	300	702
48	coupes	4	192
			894

TRIPPLICATA

15/12/53
[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
imputation à l'art. 060/04/10.11/07
et inscription à la feuille No. 1 Ter.
RUBENGERI, le 12/11/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

BE 57

ORDONNANCE DE
TM 0014 * - 2 JAN 1954
PAIEMENT

Veuillez signer et verser la somme de

huit cent neuante quatre francs
[Signature]

AT Ruhengeri

REGIE BRIQUES MULERA
 & RUHENGERI

TRIPPLICATE

Le 21/12/1953

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi
 à USUMBURA

DOIT

: 3.000 briques à 500	: 4.000,-	:
: suivant bon de commande n°11 du	:	:
: 18.12.53	:	:
: déclaré sincère et véritable et	:	:
: arrêté à la somme de	:	:
: QUATRE MILLE FRANCS.-	:	:

Pour réception,
 WINTGENS N.-

Wintgens

ORDONNANCE DE
 TM 0014 * - 2 JAN 1954
 PAIEMENT

LE COMPTABLE REGIE,
 D.NEVEJANS.-

06/09/10/11/07 PBE 51
21/12/13
[Signature]

E.G.E.A.C.
Entreprises Générales d'ameublement
& Constructions
Gérant R. SECCHIA.

Usumbura le 24 décembre 1953.-

Ruhengeri
FACTURE NO 344 xx

- 4 JAN 1954

Le Gouvernement du Ruanda Urundi doit

fourniture de

TRIPPLICATA

100 plaques d'éternit de 1 x 1 m rendu Ruhengeri

à 66 frs la plaque

6.600.-

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE
SIX CENTS FRANCS

ORDONNANCE DE

TM 0070 * 12 JAN 1954

POUR RÉCEPTION CONFORME
RUHENGARI, le 24/12/53

PAIEMENT

Secchia
Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 060/04/100/07 A.E.S.
et i. ... à la ... 1^{er}.
RUHENGARI, le 24/12/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.
Secchia

0 e loner

EMPIRE DU RWANDA URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
KAMIYUNDA DE KAMUYUNDA

2016

Paroisse à

Monsieur l'ordonnateur - Trésorier de Rwanda Urundi
~~Monsieur le conseiller public au Rwanda Urundi~~

SUMME

pour liquidation les factures réglées ci-dessous :

Nom du fournisseur	Facture		Montant	Imputation
	No	Date		
Van See	21	13.10.53	2.500.	3 E 57. art 060/04/011/07.

Publié le 29. 10 1953
no comptable 731
Monsieur le

[Signature]

CHR. VAN PEE
CHAUX
BBB 205 BCB 578.

Le 13. 10. 53
Territoire Rubenfer

2 Tonnes de Chaux	1.25	<u>2.500.</u>
-------------------	------	---------------

Nous Reçus :

DEUX MILLE CINQ CENTIS FRCS

FACTURE.

NOM: CHR. VANPEE, colon

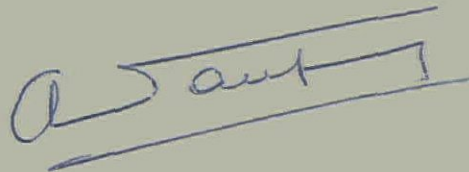
Ruhengeri, le 13/10/1953.

Le Gouvernement du Ruanda URundi
doit à Monsieur CHR. VANPEE
pour livraison de DEUX TONNES de chaux
à raison de 1,25 Frs le kilo rendu
la somme de 2.500,--Frs.
Suivant bon de commande

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de
DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS.

signature

pour réception



Vu pour approbation, vérification et
imputation à P. 060/04-0/04/07
et transmission à la C. de Mod. i Ter.
RUHENGERRI le 1.10.53
Le Sec. Général des Crédits.

BES

FACTURE N° A 1188

M p Gouvernement du R.U
B.O Ruhengeri doit à

DHANANI

29 DEC. 1953

B.P. 42 Kisenyi — B.P. 82 Goma
 B.C.B. Goma 179 — B.B.A. Goma 456

B.P. 15, Ruhengeri, le 29/12/53

Quantité	Description des marchandises	Prix	Montant
1	PKL d'arachides c 20 B/O n° 1	100	100
15	kg d'arachides c 20 B/O n° 2	20	300
5	kg d'arachides c 20 B/O n° 3	20	100
5	kg d'arachides c 20 B/O n° 4	20	100

POUR RÉCEPTION CONFORME
 RUHENGERRI le 24/12/53

TRIPPLICATA

Vu pour approbation, vérification et inscription à Art. 060/64 et la fiche Mod. 1 ter.
 RUHENGERRI, le 24/12/53
 Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

24/12/53
 BEN
[Signature]

ORDONNANCE DE

TM 0014 * -2 JAN 1954

PAIEMENT

A

ERATOIAS DU RWANDA
RESIDENCE DU RWANDA
KAMPALA DE KANGONI

no 358 / 1953

Présents à

Monsieur l'ordonnateur trésorier de l'Etat
Monsieur le conseiller juridique du Rwanda

à l'usage de

pour liquidation les factures reprises ci-dessous:

Nom du fournisseur	Facture		Montant	Imputation
	No	date		
ETIRU.	4304	10/11/53	7.850	BEST Art 060/04/011/07
ETIRU	4358	19/12/53	2.400	BEST Art 060/04/011/07
A Saclens	793	12/11/53	894	BEST Art 060/04/011/07
Requ Angue	29	21/12/53	4.000	weury

Rut rw 30 20/12 1953
R. Comptable 933
KAMPALA - RW

weury

ETIRU

RUHENGARI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4358

B. C. B. COST 958
B. C. B. USA 960
C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le

19/12/53

M

B.O.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
12/12	Fourniture de 500 kg de ciment	4.80	2.400 -
Certifié sincère et vérifiable et arrêté à la somme de: deux mille quatre cent francs -			
Pour réception conforme			
Vu pour approbation, vérification et impôt et à la fin de l'année RUHENGARI		060/04/022/07 B.E. D 1/12/53 Le Sous-Gestionnaire des Crédits.	
POUR RÉCEPTION CONFORME RUHENGARI		12/12/53 <i>[Signature]</i>	
		<i>[Signature]</i>	

ETIRU

RUHENGERI B.P. GOMA
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4364

B. C. B. COST 958
B. C. B. USA 960
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le

30/11/53

M

B.O.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
9/11	Fourniture de 1050 kg ciment	5.00	5250 -
6/11	2000 kg ciment gris	1.3	2600 -
			<u>7850 -</u>

Cet acte est sincère et véritable et a été
fait en bonne et loyale foi.

sept mille huit cent cinquante francs

pour règlement de compte

10/11/53
10/11/53

15/11/53
J. Bouwens

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 060/04/001/07 BEN
et inscription à la fiche Mod. I Ter.
RUHENGERI, le 6/11/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

Po. [Signature]

A. SAELENS

COLONIAL TOOL & EQUIPMENT TRADING AGENCY

COTETRA
ROSTERMANSVILLE

COMA
Rostermansville, le 12-11-53

FACTURE No 793

Colonie - Territoire Runderou (B.O.).

Devis

Pour vente et livraison des marchandises ci-dessous détaillées, payables au comptant et expédies à vos risques et périls par

à l'ordre de

QUANTITES	SPECIFICATION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
48	lattes 19,5 x 25 = 2,34 m ²	300	1402
48	coups	4	192
			1594

15/12/53
H. Wonenbryl

06/04/01/07
12/11/13
Sp. *[Signature]*
BE 57

Compagnie et payable et autres...
le tout cent cinquante quatre francs
[Signature]

G/R

Ruhengeri, le I septembre 1953.-

REGIE BRIQUES
DU MULERA A RUHENGERI

AT - Ruhengeri

F A C T U R E .-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi
doit à la Régie Briques du Mulera à Ruhengeri pour livraison de
2.000 Kgs de ciment à raison de 4.445 Frs la tonne la somme de
8.890 frs suivant bon de commande n° 13 du 4 aout 1953.-

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la
somme de: HUIT MILIE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.-

LE COMPTABLE REGIE, -

D. NEVEJANS.-

Pour réception.-

[Signature]

[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
Impôt sur le chiffre d'affaires à l'impôt sur le chiffre d'affaires
et à l'impôt sur le chiffre d'affaires à la date du 1^{er} Ter.
RUHENGERI le 4/8/53
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

[Signature]

TRIPPLICATA

ORDONNANCE DE
TM 1251 * 17 SEP. 1953
PAIEMENT

E.T.I.R.U.

ETAB. IND. DU RUANDA-URUNDI

A. PASCHAEI & M. HOLSTERS
S. C. P. R. L.

RUHENGERRI

B. P. GOMA
B. C. B. COST. 958
B. C. B. USA. 960
B. C. B. GOMA. 52

RUHENGERRI, le
n. C. USA n° 17

31/7/1953.

V. REF.
N. REF.
OBJET:

HT. Ruhengeri

18 AOUT 1953

14 SEP 1953

FACTURE n° 5749 bis.

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi
doit à Monsieur ETIRU

Pour livraison de: 5.000 kilos de charbon
à raison de: 1,30 f. le kilo.
la somme de 6.500 frs.
Suivant bon de commande n° 1951 BA

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de
SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS.

Signature

Pour reception
le 5/8/53

[Signature]

TRIPPLICATA

[Signature]

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 60/04/01 R. E. 17
et inscription à la fiche Mod. 1 Te.
RUHENGERRI, le 10.7.53
Le Sous-Gouverneur des Colonies

ORDONNANCE DE
TM 1260 * 17 SEP 1953
PAIEMENT

[Signature]

G/R

RT. R. [unclear]

F A C T U R E 155.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi à Usumbura
Doit à la Régie Briques Mulera à Ruhengeri pour vente et livraison
de ce qui suit:

20.000 briques à 500 0/00	10.000	-
6.500 tuiles à 2	13.000	-
Suivant bons de commande n° 20 du 5/8/53 et 34 du 10/9/53		23.000 -
Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de: VINGT TROIS MILLE FRANCS.-		
Le Comptable Régie,- D. NEVEJANS.-		

POUR RECEPTION.-

L'AGENT TERRITORIAL,-

WINTGENS, N.-

[Signature]

TRIPLE

Vu pour approbation, vérification et
implication à l'abolition de
et
RUHEN
Le 28-09-1953
Le Sous-Gouverneur des Crédits,
[Signature]

ORDONNANCE DE
TM 1340 * - 7001 1953
PAIEMENT

Ruhengeri, le II/9/53

21 OCT. 1953

E N° I4

Le Gouvernement du Ruanda
à Ruhengeri

DOIT

PAIEMENT à Ruhengeri

X chaux grise à I f.

= 1.280 frs

table et arrêté à la somme de:
NET FRANCS.

TRIPLE

Ruhengeri, le II/9/53.

11/07/53

ORDONNANCE DE
TM 1490 * - 7/10/1953
PAIEMENT

**MENUISERIE CENTRALE
KABGAYI**

Facture

N° 5276 ^{21 OCT. 1953}

Kabgayi, le 9 - 9 - 53

Fin

M

Monsieur Wintjens Budget B.O.

RUHENGRI

AT. Rubengeri
Dt

DATE	MARCHANDISES	Prix unitaire	TOTAL
17-7	8 Portes avec serrures	1000,-	8000, --
	8 Fenetres 80 x 80 cm	650,-	5200, --

			13200, --

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de treize milles-deux cents Francs 00 Cts.

FRÈRE GRATIEN
[Signature]

TRIPLICATA

POUR RÉCEPTION CONFORMÉ
RUHENGRI le 10-7-53

[Signature]

**ORDONNANCE DE
TM 1490 * - 7 NOV. 1953
PAIEMENT**

Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 06/04/01/07 13553 et inscription à la fiche Mod. 1 Ter.

RUHENGRI le 10.6.53

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,

[Signature]
ATH

RESERVE - VIVRES.

8 AOUT 1953

USUMBURA.

Le 30 Mai 1953.-

B.P. 450.

AT. Ruhengeri

COPIE

FACTURE N°223/5/53.-

Le GOUVERNEMENT DU RUANDA - URUNDI

Conformément à votre Bon de Commande N°24, en annexe
Exercice 1953. Budget B.O. Article 45/01

ECOLE DES INFIRMIERS à Ruhengeri

doit

à la RESERVE - VIVRES à Usumbura

pour fourniture de :

- 160 kilos nets de riz usiné ex-Ruhengeri
- au prix de 8,75 francs le kilo emballé 1.40
- (sortie sans Breaux)

Nous disons : MILLE QUATRE CENT FRANCS ; montant que vous
verser ou transférer en faveur de notre Compte Courant B
N°1087.- Réserve - Vivres à Usumbura.-

-- -- --

TRAP

*Par réception conforme,
Ruhengeri, le 3/4/53
T. PIRON, AIP
[Signature]*

*Pour approbation et imputation
à l'art. 45/01 du B.O. 53
Inséré à la fiche mod. 1. ter
Ruhengeri, le 3/4/53,
Le sous-secrétaire au crédit
Dr. F. Kambani,*

ORDONNANCE DE
TM 1103 * 18 AOUT 1953
PAIEMENT

Comptabilité des dépenses engagées

Budget B.E. 1951
 Article 060 Littera 04 sous - littera 011/07
 Dénomination du travail Construction habitations
 Compte courant ou compte transitoire travailleurs auxiliaires

Montant de la délégation initiale reçue Frs 241.000.-
 (1) _____
 Délégation au _____

 Délégation au _____

 Délégation au _____

 Délégation au _____

Document par lequel la délégation a été accordée.
lettre 61/391/200 du 15.1.53 Protra

No d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			au 25.6.1953		31.700.-	
	25.6.53	Commande 13 ciment 2 tonnes	8.890.-		40.590.-	
	3.7	Salaires MOI en juin	3.671,50		44.261,50	
	3.7	Salaires macons juin	2.358.-		46.618,50	
	10.7	Commande ciment	8.740.-		55.358,50	
	10.7	Commande chaux No 18	6.500.-		61.858,50	
	4.8	Commande 18 ciment	8.890.-		70.748,50	
	5.8	Commande 20 briques	10.000.-		80.748,50	
	23.7	Salaires Macons 1er 1/2 juil.	6.488.-		87.236,50	
	3.8	Salaires macons 2e 1/2 juil.	3.063.-		90.299,50	
		A reporter. . . .				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice
 Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. Il ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
 - a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.
 - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
 - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
 - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
 - e) de l'approbation des factures reçues des services.
 - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

Comptabilité des dépenses engagées

Récapitulation trimestrielle au **11.9.53** 195

Budget des dépenses extraordinaires - Loi de 195 **I** (1)

3773-Pour obtenir ce modèle rappelez le n° M-7.

Articles et litteras	Indication des travaux	Délégations accordées	Dépenses engagées (3)
B.E.1951 Art.060/04/ 011/07	Construction d'habitations pour travailleurs auxi- liaires	241.000.-	115.772,50

A **Ruhengeri**, le **11.9.53** 195

(2) Le Sous-gestionnaire de crédits,



(1) Un relevé à fournir par loi budgétaire.

(2) Signature, grade ou qualité.

(3) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par travail et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Désignation du sous-gestionnaire de crédits *Administration des services*

Modèle 1 ter.

(Réserve au sous-gestionnaire).

Comptabilité des dépenses engagées

Budget B. P. O. 195 57
 Article 03 Littéra 53 Sous-littéra 018/15
 Dénomination du travail Administration des services
Administration des services
 Compte courant ou compte transitoire
 Document par lequel la délégation a été accordée.
lettre 9871/218/1/1957 R.P. 193

Montant de la délégation initiale reçue Frs. 241.000.
 (1) " "
 Délégation au " "
 " "
 Délégation au " "
 " "

Dates des engagements (2)	Libellés succincts des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
	<i>Fin commande 11</i>				
	<i>10.6.57</i>				
	<i>pour factures</i>	<i>11.200.</i>		<i>11.200.</i>	
	<i>Fin commande 12</i>				
	<i>15.6.57</i>				
	<i>bois - menuiserie et charpente</i>	<i>20.500.</i>		<i>20.500.-</i>	
	A reporter. . . .				

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au *31 mars 53*
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 *3*

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<i>B E 07</i> <i>ant. obs. et</i> <i>oct.</i>	<i>241.000.</i>	<i>21.700.</i>	

A *Antoine Robert* le *31 mars* 195 *3*

Le Sous-Gestionnaire de crédits.
Antoine Robert

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Kuri s/chef MUNDERI, ndakuramutsa kandi rero ndakunenze sha ko ugomba gushaka abantu IO bo gukura amabuye aho umuzungu wubakisha imbere yo kwa Bwana Pochet ya yakuraga, ngirango ni kuri Bugese, kandi rero ugomba kubakorera Liste kandi ukajya ubagenzura uko bakora kugirango bekudeha, kuko nshaka amabuye menshi cyane. Uzabyiteho rero ntibazanebwe.

Agent Territorial.
W I N T G E N S. N.

Maison

[Signature]

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Ruhengëri, le 6 avril 1958.-
den

N° 961 /P.F.

A Monsieur l'Agent Territorial WINTGENS,
à

R U H E N G E R I .-

J'ai l'honneur de vous confirmer que la construction du bloc de quatre appartements, pour lequel un crédit B.O. nous a été accordé, vous a été confiée.-

Il vous appartient, dès lors, de prendre les mesures utiles pour en commencer la construction dès le mois en cours.

C'est à la cité indigène qu'il faut le construire puisque telle est la volonté de Monsieur le Gouverneur du Ruanda - Urundi.-

Il sera construit sur deux parcelles que vous aurez soin de choisir de commun accord avec Monsieur NEVEJANS. Tout naturellement la partie centrale du bloc sera sur la ligne mitoyenne des deux parcelles.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-



DU BUDGET ET DU CONTROLE

Direction

Province de

No. 31/913 / B C

22/1/Fin/W-
4.8.53

OBJET :

Note pour Monsieur l'Administrateur
Territorial à R U H E N G E R I.-

Suite à votre Bon de Commande No.12 du 15.5.1953 concernant un achat de plus de 20.000 fs. à charge du B.E.1951 art.060.04.011, j'ai l'honneur d'attirer votre très sérieuse attention sur "Précis des instructions Administratives sur les marchés à conclure pour compte de l'Administration", ainsi que sur les instructions régissant le visa par B.C. des dépenses excédant 20.000 fr.

J'ai visé l'ordonnance de paiement No.9/967 parce que les erreurs administratives ne peuvent porter préjudice aux fournisseurs.

Usumbura, le 27 juillet 1953.-

LE CONTROLEUR DU BUDGET,
J. Verschoren,



Désignation du sous-gestionnaire des credits
Administrateur de Territoire
Ruhengeri

Modèle lter

B.E. 51 Art 060.04.011.07

Montant initial

241.000.-

bloc de 4 habitations pour
travailleurs du Gouvernement

lettre 61/201 du 16 janvier 1953 Protra

néant

Désignation du sous-gestionnaire de crédits P.T.

Modèle 1 ter.

(Réserve au sous-gestionnaire).

Comptabilité des dépenses engagées

Budget BE 1951

Montant de la délégation initiale reçue Frs. 244.000

Article 060 Littéra 04 Sous-littéra 011.07

(1) " _____

Dénomination du travail construction bloc
4 habitations fr Transalleurs
Compte courant ou compte transitoire _____

Délégation au _____ " _____

Document par lequel la délégation a été accordée.

Délégation au _____ " _____

lettre 61/201/16/1/53 IP

" _____

Dates des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
A reporter. . . .					

A. Ky.

FIN. 4

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Usumbura, le 16 janvier 1953.-
N° 61/201
*Reçu, le 23/1/53
M. Wintjes*

OBJET

Maisons pour travailleurs
auxiliaires B.E. 5I art.
060-04-011.-

- TRANSIS COPIE pour information à :
- Monsieur le Chef du Service des Finances à USUMBURA.
 - Monsieur l'Inspecteur du Budget Contrôle à USUMBURA.
 - Monsieur le Résident du Ruanda-R KIGALI.

Usumbura, le 16 janvier 1953.-
Le Gestionnaire des Crédits T.P.
36/ J. VAN VLAENDEREN.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

✓ RUBENGEZI

J'ai l'honneur de vous subdéléguer, à charge
du B.E. 5I article 060-04-011.07, la somme de deux cent quarante et
un millé francs (~~241.000~~ FRF), destinée à la
construction d'un bloc de 4 habitations pour Travailleurs Auxiliaires
du Gouvernement, à ériger au chef-lieu de votre Territoire.

Aucun dépassement de crédit ne pourra être
admis.

Veillez bien ouvrir une fiche modèle I Ter.

Le Gestionnaire des Crédits T.P.
J. VAN VLAENDEREN.,

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au 31 mars 1953 195

Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195

3188—pour obtenir ce modèle rappelez n° M-5

Art. lit. et /lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
B.E. 1951			
Art 060.04.011.07	241.000.-	néant.	

A. Ruhengeri le 31 mars 1953 195

Le Sous-Gestionnaire de crédits,
p.o. Le Comptable, 931. WINTGENS N.

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.